

gique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, livre qu'il écrivit pour la *Bibliothèque des ouvrages destinés à l'enseignement*. Non content d'avoir accompli aussi consciencieusement sa tâche professionnelle, il employait ses loisirs à des travaux vers lesquels l'entraînait son goût prononcé pour la bibliographie, les sciences historiques et l'archéologie. C'est bien à lui que revenaient le soin et l'honneur de mettre en lumière les mérites d'un écrivain dont il partageait les goûts studieux, de M. Henri Delmotte, le spirituel Montois, si connu des bibliophiles et des amis de la franche gaité wallonne. Hennebert faisait partie, comme Delmotte, de la Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut, ainsi que de la Société des *Bibliophiles belges*; c'est à la demande de cette dernière qu'il écrivit la notice biographique d'Henri Delmotte, dont il fut fait deux éditions.

Hennebert appartenait à un grand nombre de sociétés savantes. Il était le secrétaire de la Société historique et littéraire de Tournai; membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, siégeant à Anvers; de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre; de celle de Liège; de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand; de celles des Antiquaires de la Morinie; de la Société archéologique de la Somme; des Antiquaires de la Picardie; de l'Académie d'enseignement de Paris; de l'Institut historique de France; de la Société de l'histoire de France, et de l'Académie d'archéologie de Madrid. Collaborateur actif du *Messager des sciences de Gand*, il a fourni de 1837 à 1841 d'intéressantes communications à ce recueil. M. Jules de Saint-Genois a payé, dans cette publication, un tribut de reconnaissance à la mémoire de l'éminent professeur.

Frédéric Hennebert est mort à Tournai, au mois de novembre 1857.

L. Alvin.

HENNEBERT (Frédéric), fils du précédent, docteur en droit, né à Tournai, le 9 octobre 1837, mort à Gand, le

28 octobre 1873, professeur ordinaire à l'Université.

De brillants succès, tant aux concours de l'enseignement moyen qu'aux concours universitaires, avaient attiré sur lui l'attention des autorités qui conservaient un honorable souvenir des services rendus par le père. Ces succès, en effet, étaient aussi nombreux qu'éclatants : en 1855, le *prix d'honneur pour le discours latin*; le *prix de version latine et l'accessit en thème latin*. Au concours universitaire de l'année académique 1857-1858, il fut proclamé *premier en philologie*, pour un mémoire sur les *traductions françaises des auteurs grecs et latins pendant le XVI^e et le XVII^e siècle*. Ce travail annonçait un humaniste; bientôt le futur juriste se révèle. Lors du concours de 1860-1861, c'est une question de droit moderne qui lui valut de nouveau l'honneur d'être proclamé *premier*. La question qu'il traitait dans ce second mémoire était : *De la théorie du Code civil sur la vente de la chose d'autrui*. Ayant obtenu son diplôme de docteur en droit, Frédéric Hennebert fit son stage à la cour d'appel de Gand, durant les années 1862 à 1865. Il avait déjà, en 1861, rempli en France, une mission scientifique que lui avait confié le gouvernement belge. Il obtint, en 1865, une chaire d'histoire et de langue française à la section normale, et en 1866, il donnait, sous le patronage de l'administration communale, un cours d'histoire nationale et de littérature française.

Ayant obtenu le titre de professeur extraordinaire à l'Université de Gand, il fit, pendant l'année académique 1866-1867, le cours d'histoire politique moderne. Il ne tarda point à être promu à l'ordinariat avec mission d'ajouter à son enseignement le cours d'histoire politique de la Belgique.

Indépendamment de ses deux mémoires, dont l'un seulement, celui qui traite des traductions françaises des auteurs grecs et latins, a été publié dans les *Annales des universités de Belgique*, série II, tome II, on lui doit une savante étude sur la république des États-

Belgique-Unis, — *Revue trimestrielle*, 2^e série, t. VII et VIII, ainsi qu'une *Dissertation sur l'y*. Il a, en outre, collaboré à la *Revue de l'instruction publique*, au *Messager des sciences et des arts* ainsi qu'à la *Biographie nationale*.

Pour ne rien omettre et montrer la variété de ses aptitudes, mentionnons encore : *Ni Roi ni Reine*, opéra en un acte, musique de M. Désiré Van Reyschoot, représenté chez M. Ferd. Van der Haeghen, le 26 décembre 1864.

Quant à son mémoire *Sur la théorie du Code civil en matière de vente de la chose d'autrui*, il n'a pas trouvé place dans les *Annales des universités de Belgique*, publication qui a cessé de paraître après le deuxième volume de la seconde série.

L. Alvin.

HENNEGUIER (Jérôme), écrivain ecclésiastique, naquit à Saint-Omer en 1633. Il prit l'habit religieux chez les dominicains de cette ville et y prononça ses vœux en 1650 ; il étudia ensuite la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Thomas d'Aquin, à Douai, et y enseigna ces sciences : il y fut premier régent d'étude depuis environ 1669 jusqu'en 1672. En 1673, il fut prieur du couvent de Tournai ; en 1675, il ouvrit une école de théologie à Cambrai. Nommé docteur en la science sacrée par lettre de son général, datée de Rome le 8 octobre 1678, il fut ensuite élu définitif de la province de Sainte-Rose, nouvellement érigée dans les Pays-Bas français et à Liège ; c'est en cette qualité qu'il prit part à Rome, en 1686, à l'élection d'un nouveau général de son ordre. Il mourut dans sa maison professe de Saint-Omer le 13 mars 1712.

Le P. Jérôme Henneguiier a écrit :

1. *Vanitas triumphorum quos ab auctoritate adversus Prædeterminationes physicas pro scientiâ mediâ erigere nititur Germanus Philalethes Eupistinus. Auctore amico Philalethi consentaneo*. Duaci, Joan. Patté, 1670, in-12, p. 374. — 2. *Cultus Beatæ Virginis Mariæ vindicatus adversus Monitorem anonymum*. Audomari, Jonchimus Carlier, 1674, in-12. La

même année parurent une autre édition ainsi qu'une traduction française de cet opuscule, dans la même ville, chez le même imprimeur. — 3. *Expunctio notarum quas in favorem Monitoris anonymi alter anonymus inurere nititur cultui B. Mariæ Virginis vindicato*. Cameraci, Gasp. Mairesse, 1675, in-12, p. 125. C'est une réédition du précédent ouvrage, avec additions à chaque chapitre. — 4. *Dissertatio Theologica de absolutione sacramentali percipiendâ et impertiendâ, ad Sacrosancti Concilii Tridentini, nec non scholarum Angelî sensum expressa, atque in duas partes distributa*. Audomari, Joach. Carlier, 1682, in-8°, p. 236. — 5. *Approbatum* (35 pages) pour joindre à l'*Eclaircissement touchant l'usage de l'absolution des consuetudinaires et récidives selon saint Thomas*, par le R. P. Fr.-Charles de l'Assomption, carme déchaussé. Liège, 1682, in-8°. — 6. *Epistola ad Ill^{mo} D. D. de Choiseul, episcopum Tornacensem, super recidivorum absolutione*. Antv., 1702, in-12. — 7. Paquot croit qu'il collabora à l'écrit intitulé : *L'oppression de la vérité dans tout son jour, contre les signataires de Douai, par la préface d'une lettre du R. P. Henneguiers, de l'ordre des FF. Prêcheurs, etc.*, in-4°, p. 8, sans date et sans nom d'imprimeur. — 8. *Tractatus theologicus, quo demonstratur, uti eximus ac reverendus admodum Dominus D. de la Verdure, S. Theologia doctor et ordinarius Duaci professor, contra seipsum dimicet in controversia de recidivorum absolutione*. Audomari, Ludov. Bern. Carlier, 1685, in-12, p. 125. — 9. *Oratio in laudem angelici et communis ecclesiæ doctoris S. Thomæ Aquinatis, habita Audomari an. M. DCC. II*. Antv., 1702, in-12. — 10. *Ad Liberium Gratianum super dissertatione primâ ipsius de mente concilii Tridentini circa gratiam physicè prædeterminantem, Epistolæ IV*. Chaque lettre comprend une feuille ou environ, in-12.

Le P. Jérôme Henneguiier a laissé en manuscrit quelques autres ouvrages théologiques.

Emile Van Arenbergh.

Quétif, *Script. ord. prædicat.*, t. II, p. 781. — Paquot, *Mem. littér.*, t. III, p. 194. — Moréri, *Grand dict. hist.*, t. V, p. 576.